



Fédération Française de Vol Libre

Delta - Parapente - Cerf-Volant - Kite - Speed-Riding - Boomerang

4, rue de Suisse - 06000 Nice
Agrément Jeunesse et Sports N° 75 S 131

T. 04 97 03 82 82

F. 04 97 03 82 83

www.ffvl.fr
ffvl@ffvl.fr

Charte de qualité EFK 2016

Engagements complémentaires pour l'accès au réseau des E.F.K.

La F.F.V.L. pour promouvoir la qualité d'accueil et d'encadrement au sein de ses écoles a créé le réseau des Ecoles Françaises de Kite.

Ces structures se distinguent parmi les écoles reconnues par la fédération par leur niveau de prestation et d'engagement fédéral.

A ce titre, elles bénéficient de supports de promotion et de communication spécialement conçus dans le cadre des partenariats négociés par la fédération.

1 / MOYENS AU SERVICE DE LA QUALITE PEDAGOGIQUE

Moyens de communication

L'éloignement entre les élèves et le moniteur ne permet pas toujours une communication aisée à certains moments de la progression. L'utilisation d'appareils radio émetteurs-récepteurs adaptés favorise celle-ci.

Le dirigeant s'engage :

à disposer de radios d'un type adapté en nombre suffisant et à les utiliser à bon escient durant les phases de la progression des élèves le nécessitant.

Moyens d'intervention

Dans le cadre de la formation à l'autonomie, les situations proposées aux élèves pour progresser doivent varier. L'utilisation de moyens efficaces d'intervention est une garantie pour suivre cette évolution dans de bonnes conditions.

Le dirigeant s'engage :

à disposer de moyens d'intervention adaptés durant toutes les phases de la progression des élèves.

Effectifs

L'encadrement de petits groupes favorise la formation individualisée adaptée au rythme et à la progression de chacun.

Le dirigeant s'engage :

à constituer des groupes dont l'effectif est adapté à l'objectif de progression poursuivi et aux conditions environnementales (topographie et météo).



Le partenaire officiel du kite

Le moniteur doit toujours être en capacité d'intervenir auprès de ses élèves pour faciliter leur progression. La mise en adéquation des moyens mis en œuvre garantit un bon niveau de prestation.

Délivrance d'un passeport de progression

Le passeport de progression F.F.V.L. permet à l'élève de situer le niveau d'acquisition des compétences lui permettant d'accéder à une pratique autonome. Il constitue également un outil pédagogique pour le moniteur qui peut certifier le premier niveau d'autonomie de son élève lorsqu'il le considère atteint et guider son élève vers divers perfectionnements de sa pratique.

Le dirigeant s'engage :

à délivrer et à renseigner un passeport de progression du modèle fourni par la C.F.K.

La qualité pédagogique ne repose pas que sur des moyens mis à disposition de l'élève, ce qui compte par-dessus tout c'est l'attention portée à sa progression et la qualité de la relation instaurée. Le niveau de prestation d'accueil et de service préconisé par la charte des E.F.K. correspond aux critères de qualité définis en collaboration avec le réseau national du tourisme.

2/ MOYENS AU SERVICE DE LA PERENISATION DE L'ACTIVITE

Prise de licence sportive

Lors de l'accueil, l'école se réserve un temps pour présenter les différents types de licences F.F.V.L. disponibles. Elle informe le stagiaire de l'intérêt à souscrire une licence sportive pour sa pratique future dans le cadre des structures de la fédération délégataire dont il devient acteur.

Le dirigeant s'engage :

à informer l'élève sur le rôle de la fédération dans le développement de l'activité

à privilégier la délivrance d'une licence FFVL à celle d'un titre de participation pour les élèves en recherche de progression.

Formation à l'autonomie

En fonction du projet de l'élève, les différents produits de formation proposés par l'école doivent mettre l'accent sur une réelle prise en compte des contraintes de l'activité et la nécessité de former l'élève à une autonomie progressive lui permettant de gérer sa sécurité et celle des autres pratiquants.

Pour ce faire, la formation se compose d'une pratique sur le terrain (*analyse des conditions, progression technique*), ainsi que d'apports théoriques sous des formes

variées et adaptées aux différents stades de la progression, notamment la connaissance du cadre de pratique de l'activité.

Le dirigeant s'engage :

à former ses élèves dans l'optique de devenir des futurs pratiquants autonomes et responsables

Sensibilisation au respect de l'environnement

Sport de pleine nature, la pratique du kite ne peut se concevoir sans la connaissance des milieux naturels et des nuisances que la pratique peut occasionner. Le moniteur par son attitude et son discours valorise les bonnes pratiques détaillées dans la charte nature kite.

Le dirigeant s'engage :

à porter à la connaissance de ses élèves et vérifier le respect du code du pratiquant sports de nature détaillé dans le passeport de progression.

La FFVL valorise à l'échelle nationale et locale les engagements des écoles E.F.K. en matière de gestion des sites de pratique et de sensibilisation à une pratique responsable.

Adhésion à un club

Dès que l'élève a atteint un niveau lui permettant de pratiquer hors école, le D.T.E. le met en relation avec le club F.F.V.L. le plus proche afin de le fidéliser en tant que licencié.

Le dirigeant s'engage :

à mettre ses élèves en relation avec un club lorsqu'il considère qu'ils peuvent pratiquer hors école

En faisant un lien entre l'école et un club, le dirigeant s'ouvre l'opportunité d'un futur partenariat (encadrement de groupes constitués, perfectionnements...). La dynamique de club à laquelle il aura participé ne peut que contribuer au développement local du milieu du kite.

Formations spécifiques

La formation des pratiquants ne se limitant pas à l'accès à l'autonomie, les stages spécifiques de perfectionnement ou d'entraînement par groupe de niveau sont indispensables à l'augmentation du niveau de pratique et la préparation pour l'accès à la compétition. La prise en compte du public jeune, ainsi que la participation à l'encadrement de formations fédérales contribue activement au développement et à la reconnaissance de l'activité kite au sein de la F.F.V.L.

Le dirigeant s'engage :

à s'inscrire dans une logique de développement de l'activité en proposant des stages spécifiques de niveaux ou de publics.

Pouvoir accueillir des formations fédérales représente un bonus de crédibilité par rapport aux élèves potentiels de l'école. Outre le fait que ces formations se déroulent le plus souvent en dehors de la période estivale, elles permettent une reconnaissance plus large de l'activité de la structure (éducation nationale / UNSS, ligue, services J&S....)

3/ GDF SUEZ devient ENGIE



PARTENAIRE DES ECOLES FRANCAISES DE KITE

Depuis 2008, ENGIE est le partenaire officiel de la Fédération Française de Vol Libre activité kite. Dans le cadre de ce partenariat, ENGIE est fier de contribuer au développement de l'activité kite au travers des Ecoles Françaises de Kite.

ENGIE est dédié aux professionnels, aux entreprises, aux copropriétés et aux bailleurs sociaux, ainsi qu'aux collectivités territoriales. ENGIE apporte à ses clients une prestation énergétique qui contribue durablement à l'atteinte de leurs objectifs dans le respect de leurs exigences en matière de performance, de maîtrise de l'énergie et de développement durable. Il conçoit des solutions novatrices qui permettent de réduire les coûts énergétiques et d'améliorer la performance des bâtiments, des installations et des process.

Au travers de ce partenariat, ENGIE contribue au développement des Ecoles Françaises de Kite et permet à la commission de disposer de moyens conséquents pour assurer la promotion du réseau.

Ce partenariat s'inscrit dans la durée et prévoit un échange permanent entre les écoles et la marque. L'objectif pour ENGIE à court et moyen terme est que l'ensemble des Ecoles Française de Kite puissent porter les valeurs de ce partenariat initié depuis 2008.

Le dirigeant s'engage :

à utiliser les produits E.F.K. et mettre en valeur l'appartenance de sa structure au réseau de qualité E.F.K. de la F.F.V.L.